

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 401-110-17-R1605.11
AGRANDISSEMENT ET MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION – LOT 1
REVÊTEMENT DES BASSINS ET CANAUX SANITAIRES

La Ville de Vaudreuil-Dorion recevra jusqu'à 14 h, jeudi le 2 février 2017, des soumissions pour la réfection de revêtements des bassins et canaux sanitaires dans le cadre de l'agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration.

Ce projet consiste à effectuer, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Enlèvement du mortier et de la peinture existants dans les bassins et canaux sanitaires;
- Revêtement des bassins et canaux sanitaires.

DOCUMENTS

Les personnes intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du 16 janvier 2017, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Durant la période d'appel d'offres, toutes les questions doivent être formulées au plus tard le 27 janvier 2017 par les entrepreneurs, sous-traitants ou manufacturiers et adressées directement à la Ville de Vaudreuil-Dorion à l'attention de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, au 450 455-3371, poste 2601 ou par courriel (cgendron@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT

L'entrepreneur général doit inclure dans sa soumission :

- Un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaires au Québec et payable au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurances au montant de dix pour cent (10 %) du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours;
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurances confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50 %) du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

La politique de gestion contractuelle fait partie intégrante de tous les documents d'appel d'offres et les soumissionnaires doivent obligatoirement s'y conformer.

CONDITIONS

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la *Loi du bâtiment* et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SÉAO sont admises à soumissionner.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire jointe aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises, en trois (3) exemplaires dans une enveloppe scellée portant mention : « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration / Lot 1 / Revêtement des bassins et canaux sanitaires – Appel d'offres n° 410-110-17-R1605-11 » au bureau du Greffier à l'hôtel de ville au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 7E6, avant 14 h, jeudi le 2 février 2017, et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après 14 h.

Veillez prendre note qu'une visite obligatoire des lieux est prévue; elle se fera individuellement sur rendez-vous auprès de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, au 450-455-3371, poste 2601 ou à l'adresse courriel cgendron@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca et elle devra avoir été complétée au plus tard le 26 janvier 2017.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Tout le processus doit être conforme au projet de Loi 35, loi relative aux relations de travail dans les services publics et se conformer à toutes les dispositions transitoires et entrées en vigueur.

ADJUDICATION

La Ville de Vaudreuil-Dorion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois de janvier deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca